

1188 Gimel, le 24 septembre 2018

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No. 03-2018
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 3 septembre 2018

Remplacement du système de chauffage (1^{ère} étape chaudière à gaz)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président

MESSIEUX Cyril

PICHON Stéphane

PASCHE Jean-Marie

BOILLAT Nicolas

EGLI Daniel

DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à 2 reprises soit :

- le 10 septembre 2018, pour les réponses de la Municipalité en présence de M. Philippe Rezzonico, Municipal que nous remercions pour sa collaboration ;
- le 24 septembre 2018 pour l'élaboration du présent rapport.

Préambule

Une étude globale du remplacement du système de chauffage aurait dû être entreprise dès l'acceptation du préavis No. 07 -2016 « Construction d'un bâtiment scolaire - Crédit d'étude ».

Ce point avait été relevé dans le rapport de la COFIN sur ce préavis.

Observations

La COFIN a étudié les comparatifs des offres Exotech SA et Von Auw SA et relève une importante différence de l'ordre d'environ 30% qui entraîne les remarques suivantes :

- Il serait bien à l'avenir que ce type de préavis fasse systématiquement l'objet de demande de plus de deux offres ;
- Ces travaux auraient très bien pu être exécutés durant les vacances d'été et auraient permis l'économie liée au chauffage provisoire d'un montant d'environ Fr. 15'000.- ;
- La COFIN regrette qu'une fois de plus, le degré d'urgence ne nous permette pas une étude globale approfondie des dossiers.

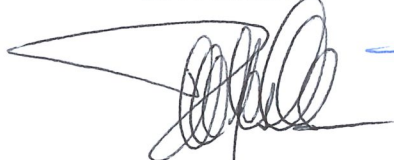
Toutefois le montant prévu fait partie du plan d'investissement pour la période 2016-2021 datant du 14 novembre 2017.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No. 3-2018 sur le remplacement du système de chauffage (1^{ère} étape chaudière à gaz) tel que présenté et d'autoriser la Municipalité :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la chaudière à gaz pour un montant total de Fr. 296'900.- (montant arrondi)
- D'allouer un crédit de Fr. 296'900.- pour exécuter ces travaux
- De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 296'900.- aux meilleures conditions actuelles du marché
- D'amortir ces travaux sur une période de 10 ans
- De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 32'659.-.

Le Président



Le rapporteur



Les membres

